

AMRORE SAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 03 septembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 28 mars 2023 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

AMRORE

Société par actions simplifiée

au capital de 5 000 euros

Siège social : 90, ruelle du crenache

84400 GARGAS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APT du 21 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par actions simplifiée

Dénomination : AMRORE

Siège : 90, ruelle du Grenache à GARGAS (84400).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Prise de participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit l'activité. Sous réserve des



Ecrit par Echo du Mardi le 28 mars 2023

dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représented'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Rémi FLAVION, demeurant 90, ruelle du Grenache à GARGAS (84400)La société sera **immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON.

POUR AVIS

Le Président